

NEOEN



Comité de projet agrivoltaïque « Les Arpents »

Port-sur-Saône – 2 décembre 2024

A large array of solar panels is shown under a clear blue sky with some white clouds. Numerous white birds, likely egrets or herons, are perched along the top edge of the solar panel array, creating a line of white against the blue background. The solar panels are arranged in neat rows, and their reflective surfaces catch the light.

Neoen,
1^{er} producteur indépendant français
d'énergie 100% renouvelable

Neoen, leader français du renouvelable



1^{er} producteur

indépendant français d'énergie 100% renouvelable



439

collaborateurs⁽¹⁾ dont 208 en France



524,4 M€

Chiffre d'affaires 2023



15 pays

Acteur français présent à l'international



**Depuis 2008, nous accélérons la transition énergétique
en produisant localement, durablement et à grande échelle
l'électricité renouvelable la plus compétitive**

3 secteurs d'activité, de l'énergie 100% renouvelable



Solaire



Éolien



Stockage



50%



30 %



20 %



8 GW

Capacité en opération
ou en construction
à fin mars 2024



≥ 10 GW

Capacité cible
en 2025

**Producteur d'énergie exclusivement renouvelable,
Neoen s'engage pour la transition et la souveraineté énergétique en France et dans le monde**

Une présence sur toute la durée de vie du projet



**Acteur intégré sur toutes les étapes du cycle de vie,
nous développons nos propres projets et conservons la majorité de nos parcs sur le très long-terme,
garantie de qualité et de performance**

Neoen, un leader local en France



• Solaire

En opération : 830 MWc
En construction : 288 MWc



• Éolien

En opération : 482,1 MW
En construction : 21 MW



• Stockage

En opération : 22 MW / 22 MWh

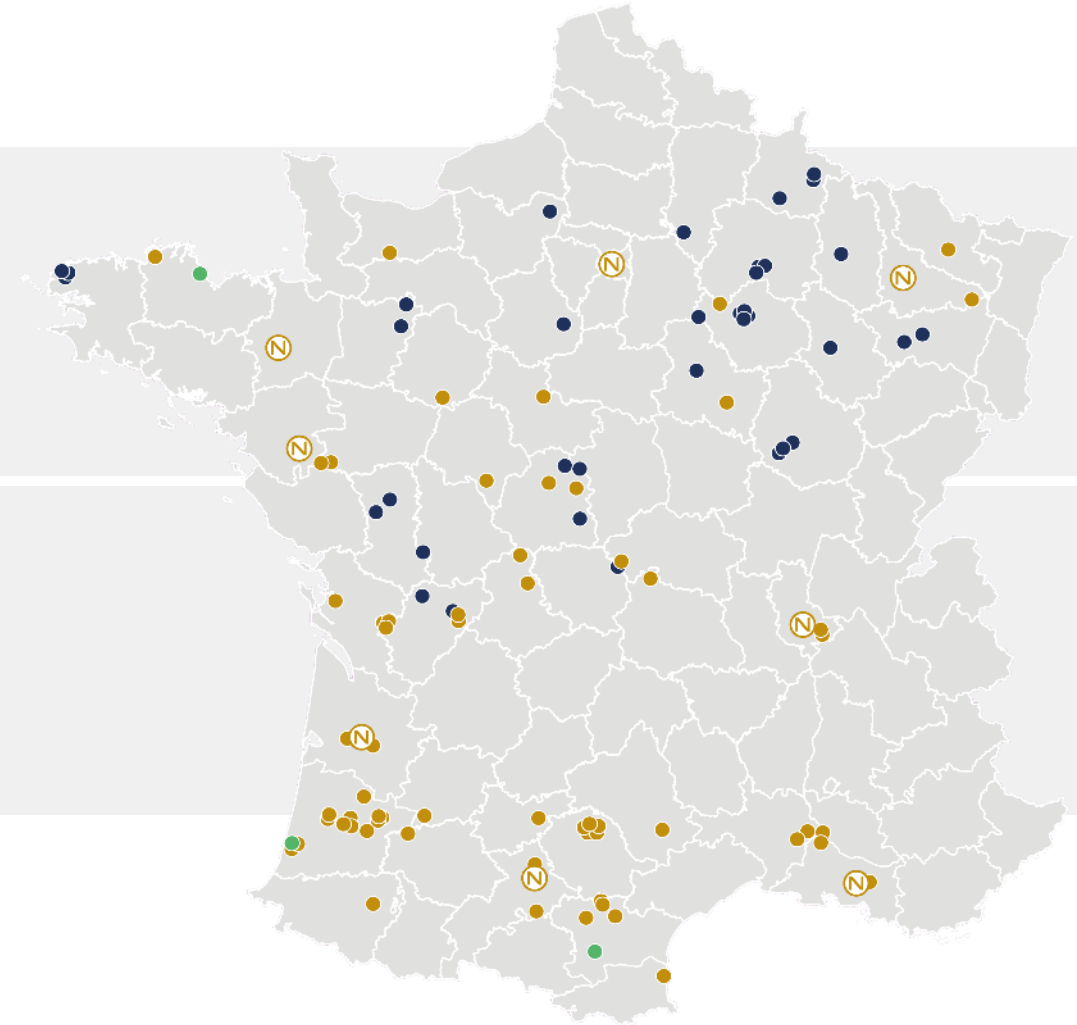


8 bureaux

Aix-en-Provence • Bordeaux
Lyon • Nancy • Nantes
Paris • Rennes • Toulouse

Puissance totale : 1,7 GW⁽¹⁾

Puissance totale en opération : 1 334 MW
Puissance totale en construction : 309 MW



Centrales en opération ou en construction

Neoen en Bourgogne-Franche-Comté



Solaire

1 parc en opération / construction : 14 MWc
15 projets en développement : 345 MWc

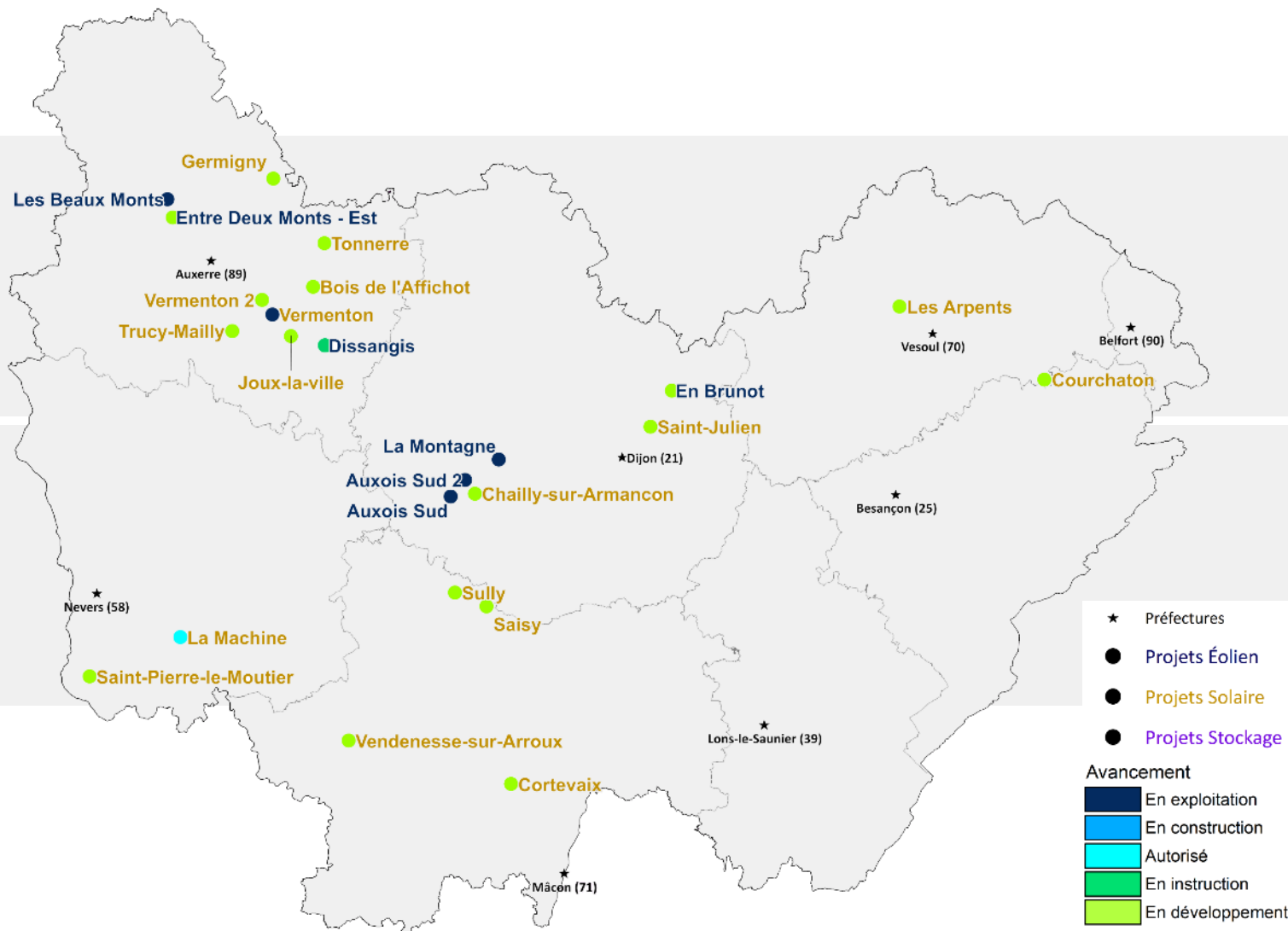


Eolien

4 parcs en opération / construction : 64 MW
4 projets en développement : 58 MW

Au total⁽¹⁾

5 parcs en opération / construction : 78 MW
19 projets en développement : 403 MW



Des projets qui participent aux objectifs régionaux du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté

Témoignages de partenaires



Gaël Dupret,
Maire de Sernhac (Gard)



« La transition écologique est au cœur des préoccupations majeurs de la commune de Sernhac. Ainsi, le parc photovoltaïque que nous accueillons y participe complètement. **Nous remercions les équipes de Neoen qui ont fait preuve du plus grand professionnalisme** en menant à bien ce magnifique projet de 7 hectares. »



François Mary
Maire de Chiché (Deux-Sèvres)



« **Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux d'avoir travaillé depuis de longues années avec la société Neoen.** Malgré la complexité et la longueur du développement, **le projet est une réussite.** Les éoliennes fonctionnent depuis maintenant deux ans et permettent à la commune de participer à la transition énergétique de notre territoire. »



Jean-Pierre,
Agriculteur à Saint-Chartier (Indre)



« Également en conversion vers la culture biologique de luzerne à destination du bétail, j'ai immédiatement adhéré à ce projet de production d'énergie verte, qui a été très bien mené et expliqué localement. L'énergie éolienne est d'ailleurs complémentaire à nos activités agricoles de culture ou d'élevage.

Neoen, en écoutant nos contraintes d'exploitation et en apportant des solutions concrètes rapidement, a toujours tenu ses engagements pendant la construction et l'exploitation du parc. »



Etienne Prunes
Eleveur Ovin à Bioule (Tarn-et-Garonne)



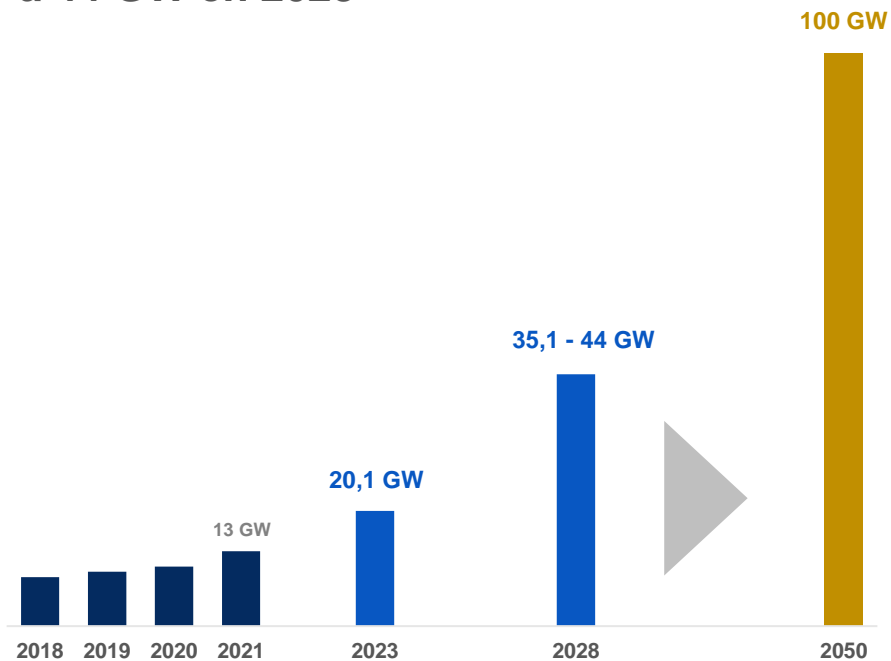
« À la sortie de mes études j'avais un projet d'installation et je l'ai complété par ce projet agrivoltaïque ce qui m'a permis de développer mon exploitation et d'en tirer un autre revenu pour pouvoir en vivre. En 2 ans, nous avons réussi à produire près de 200 d'agneaux. Je suis très enthousiaste **et je trouve qu'il n'y a que du positif à tirer d'un tel projet, que ce soit pour la commune ou pour les agriculteurs.** »

Etat des lieux et objectifs



Des objectifs ambitieux à l'échelle nationale

La **Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 (PPE)** issue de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif pour le solaire photovoltaïque d'atteindre une **puissance installée de 35,1 à 44 GW en 2028**



Puissance installée et objectifs

Une étude lancée par le ministère de la transition écologique en 2020, pilotée par l'ADEME, a permis d'identifier un potentiel de 8,5 GW de friches industrielles et urbaines propices à l'implantation de centrales photovoltaïques¹. **Les toitures et les sites dégradés ne suffiront pas à atteindre les objectifs fixés.**

Si l'énergie fixée dans les objectifs de la PPE devait être produite au sol, elle nécessiterait l'équivalent de 42 000 ha à mobiliser d'ici 6 ans, soit 0,16 % de la Surface Agricole Utile (SAU).

En février 2022, dans son **discours de Belfort**, le Président de la République a annoncé un **plan d'accélération des énergies renouvelables** : un nouvel objectif de 100 GW à horizon 2050 est fixé pour le solaire photovoltaïque.

- **Pour atteindre les objectifs nationaux et répondre aux enjeux de la Transition Energétique, il est nécessaire d'accélérer le développement des projets photovoltaïques partout en France, et sur tous type de terrains**

Les perspectives en Bourgogne-Franche-Comté

- Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, adopté en juin 2020, vise des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables

Objectif 11 « **Accélérer le déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales** »

La Région a pour objectif de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive en visant d'abord la réduction des besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, puis de les couvrir par les énergies renouvelables locales.



	Puissance installée au 30/09/2023 ⁽¹⁾	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Solaire	771 MWc	2 240 MWc	3 800 MWc	10 800 MWc
Eolien	1 147 MW	2 000 MW	2 800 MW	4 480 MW

- Ces filières représentent de réelles perspectives d'emplois locaux
 - Solaire : 690 emplois en 2019 en région BFC ⁽²⁾ pour environ 16 100 emplois au niveau national en 2022 ⁽¹⁾
 - Eolien : 1 000 emplois en 2022 en région BFC pour environ 28 300 emplois au niveau national ⁽³⁾

(1) Baromètre 2023 des énergies renouvelables Observ'ER

(2) Évaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à l'économie de la France et de ses territoires, SER, Juin 2020

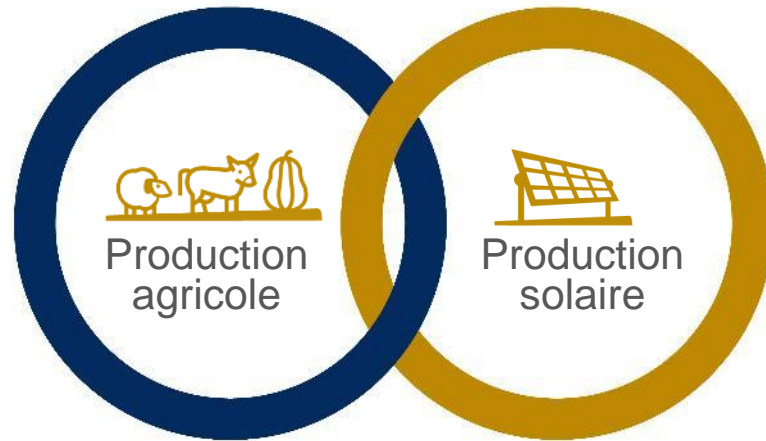
(3) Observatoire de l'éolien, FEE, 2023.

An aerial photograph showing a large-scale solar farm. The solar panels are arranged in long, parallel rows, tilted towards the sun. The ground between the panels is covered in lush green grass. In the lower right portion of the image, a flock of sheep is grazing in a field, illustrating the agrivoltaic concept. The overall scene is bright and sunny, with long shadows cast by the solar panels.

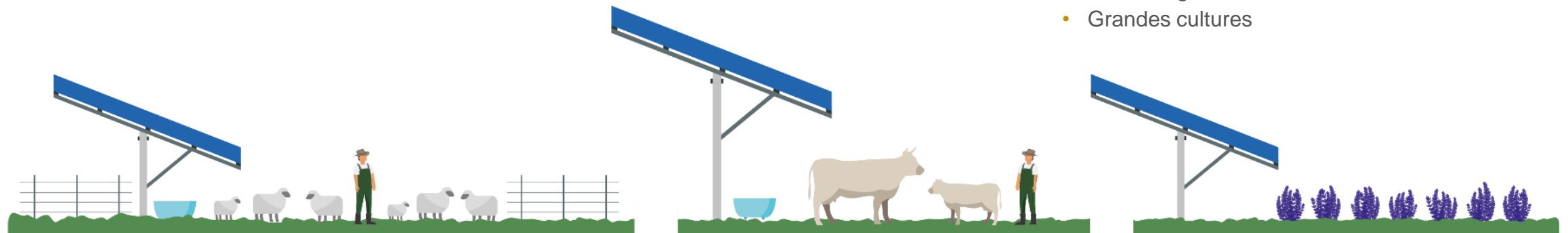
La démarche agrivoltaïque de Neoen

L'agrivoltaïsme de Neoen

1 Espace pour 2 Productions



Synergie de productions



Filière ovine

Une expertise reconnue

- Des éleveurs partenaires sur nos parcs agrivoltaïques en exploitation
- Un cahier des charges
- Plus d'une centaine de projets en développement



Filière bovine

Un fort potentiel :

- Premier permis de construire obtenu
- Une vingtaine de projets en développement
- Etude en cours sur le choix des structures



Production végétale

Productions végétales :

- PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)
- Maraichage
- Grandes cultures

Le décret agrivoltaïque du 8 avril 2024

➤ Les services apportés par les panneaux photovoltaïques :

Art. R. 314-110
L'amélioration du
potentiel et de l'impact
agronomiques



Art. R. 314-111
Adaptation au
changement climatique



Art. R. 314-112
Protection contre
les aléas



Art. R. 314-113
Amélioration
du bien-être animal



- **Définition d'un agriculteur actif :** « Pour l'application de l'article L. 314-36 du code de l'énergie, est considérée comme agriculteur actif toute personne physique ou morale qui répond aux conditions de l'article D. 614-1 du code rural et de la pêche maritime. »
- **Durée maximale entre deux agriculteurs actifs :** « En cas de changement d'exploitant agricole la durée pendant laquelle l'exploitation ne dispose pas d'un agriculteur actif, au sens de l'alinéa précédent, ne peut excéder 18 mois. »
- **Production agricole significative :** « La production agricole est considérée comme significative lorsque la moyenne du rendement par hectare observé sur la parcelle mentionnée à l'article R. 314-108 est supérieure à 90 % de la moyenne du rendement par hectare observé sur la zone témoin ou le référentiel en faisant office... »
- **Modalités de suivi et de contrôle :** « Un contrôle préalable à la mise en service ... Ces contrôles de suivi ont lieu à compter de cinq ans après la mise en service de l'installation, puis tous les 5 ans »
- D'autres arrêtés sont attendus pour préciser les modalités du décret notamment pour les technologies éprouvées.

Fonctionnement d'un parc agrivoltaïque

A - Tables de modules photovoltaïques

Transformation du rayonnement solaire en courant électrique continu. Angle de 15°

B - Onduleurs

Transformation du courant continu en courant alternatif

K - Abreuvoir

J - Parc de contention



I - Citerne

Réserve incendie

C - Poste de transformation

Élévation de la tension et comptage de la production

D - Poste de livraison

Injection de la production sur le réseau de distribution d'électricité

E - Câbles enterrés

Tous les câbles, dimensionnés selon les préconisations du service incendie, sont enterrés

F - Clôture et caméras

Sécurisation du site
Passages aménagés pour la petite faune

G - Haie paysagère

Travail sur l'intégration paysagère en cohérence avec les enjeux du site

Un exemple de parc agrivoltaïque



Notre 1^{er} parc agrivoltaïque : Bioule (Tarn-et-Garonne)

- Mise en service en juin 2021
- **Installation d'un cheptel ovin** sur 15,8 ha de parc clôturé (13 MWc) anciennement en friche/prairie fauchée
- **Construction d'une bergerie** pour accueillir les 75 brebis (chargement final prévu : 150 brebis)
- **Construction d'un bâtiment de stockage** pour le foin
- **Accompagnement de l'IDELE**
 - En phase pré-construction et construction pour l'ensemencement de la prairie, les aménagements agricoles, etc.
 - En cours d'exploitation, en partenariat avec la CDA 82, sur les volets agronomiques et zootechniques : bien-être animal, suivi du cheptel, naissance, physiologie des animaux...



En partenariat avec

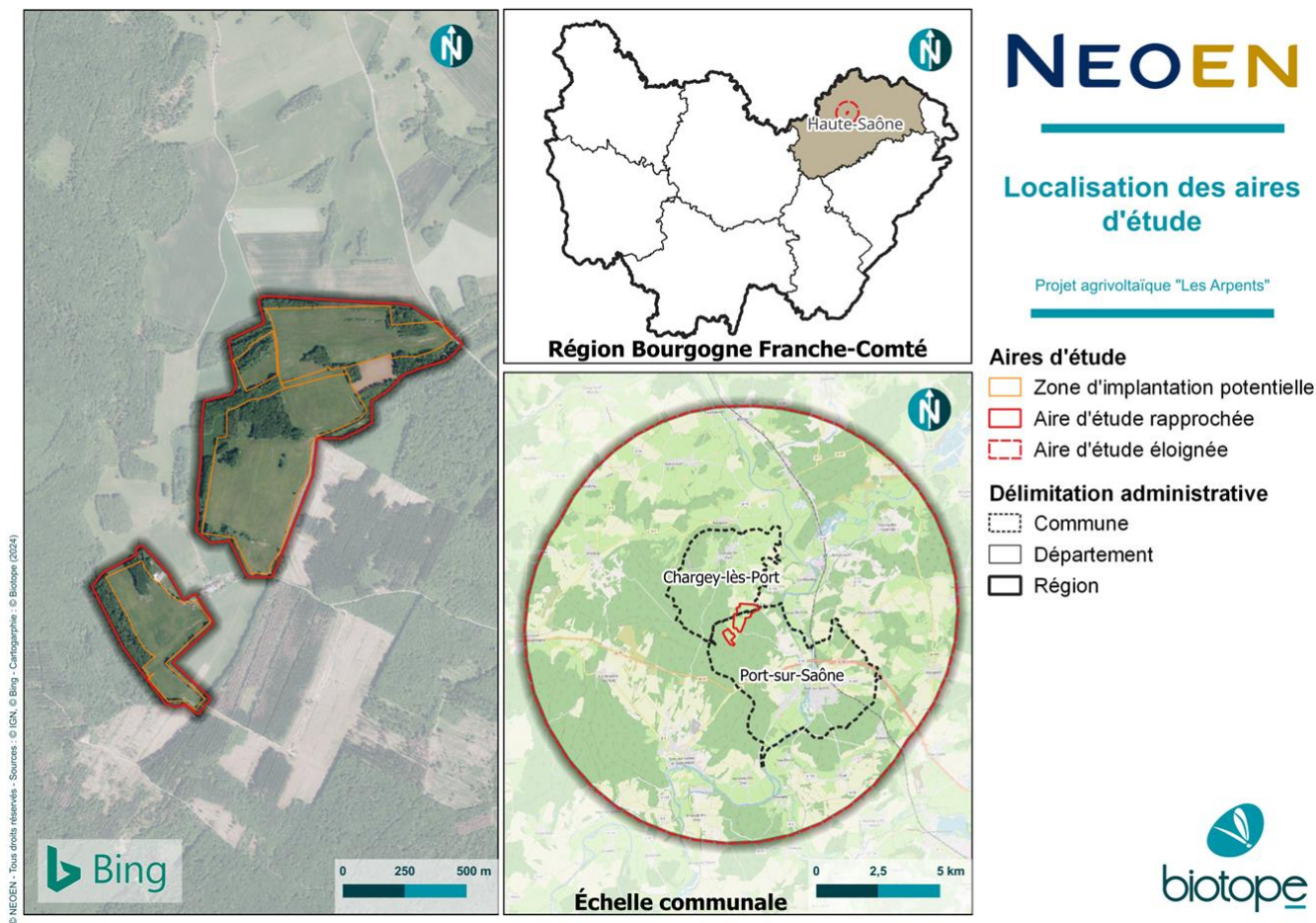


A photograph showing a sheep grazing in a grassy field. In the background, there is a large array of solar panels. The scene is framed by a dark structure, possibly a covered walkway or part of a farm building, with vertical posts and a horizontal beam. The lighting suggests late afternoon or early morning, with a warm glow. The text 'Analyse du site d'étude et des enjeux' is overlaid in white on the image.

Analyse du site d'étude et des enjeux

La zone d'étude du projet

- Localisation :
 - Communes : Port-sur-Saône et Chargey-lès-Port
 - La zone d'étude est composée de 2 entités
 - Surface de la zone d'étude : 55 ha
 - Type de terrain : agricole (polyculture-élevage bovin)
 - Urbanisme : RNU et PLU (zone A)
- Atouts du site pour la production photovoltaïque :
 - Raccordement à proximité immédiate (5 à 6 km)
 - Bon gisement solaire
 - Forme géométrique des terrains adaptée
 - Zone d'accélération des énergies renouvelables (Chargey-lès-Port)
 - Le site n'est pas soumis à des réglementations environnementales et patrimoniales (ZNIEFF, Natura 2000, Monuments Historiques, etc.)



La zone d'étude du projet



Une concertation réalisée depuis l'été 2023

Date	Interlocuteurs	Objet	Synthèse du contenu des échanges
Juin - Août 2023	Propriétaires-exploitants	Elaboration du projet	Elaboration du projet avec les propriétaires-exploitants
Septembre 2023	Communes d'implantation du projet	Présentation du projet	Premier contact avec les communes de Port-sur-Saône et Chargey-lès-Port pour présenter Neoen, le projet agrivoltaïque des Arpents et son calendrier prévisionnel
Octobre - Novembre 2023	Commune de Chargey-lès-Port	Réunion publique – concertation ZAENR	Présentation de Neoen, du projet agrivoltaïque des Arpents et de son calendrier prévisionnel. Suite à cette concertation sous forme de réunion publique le 24/10/2023, délibération en novembre par le conseil municipal de la zone du projet en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
Janvier 2024	Gestionnaires de réseaux, SDIS 70, Etat major de Metz, Aviation Civile, DRAC et autres services de l'Etat	Etude d'impact	Courriers de consultations dans le cadre de l'étude d'impact environnementale
Avril 2024	Chambre d'agriculture 70	Présentation du projet	Présentation de Neoen, du projet agrivoltaïque des Arpents et de son calendrier prévisionnel. Réflexions sur la doctrine CDPENAF concernant les projets photovoltaïques en Haute-Saône.
Juillet 2024	Services de l'Etat	Pôle EnR	Présentation du projet en pôle de développement des énergies renouvelables. Préconisations des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture 70 et du gestionnaire de réseau Enedis dans le cadre de la préparation du dossier de permis de construire.
Juin - Décembre 2024	Exploitants agricoles	Conception du projet	Entretiens et réflexions pour l'implantation du projet agrivoltaïque, compatible avec l'activité d'élevage bovin des exploitants
Novembre – Décembre 2024	Habitants des communes d'implantation	Lettres d'information	Distribution d'une lettre d'information à l'ensemble des habitants des communes d'implantation. Distribution d'un courrier pour proposer aux riverains du hameau des Arpents un entretien individuel avec Neoen.
Novembre 2024	Communes d'implantation du projet	Comité de suivi	Réunion d'information avec les représentants des communes d'implantation, les exploitants et Neoen
Décembre 2024	Collectivités locales	Comité de projet	Réunion préalable au dépôt de la demande de permis de construire

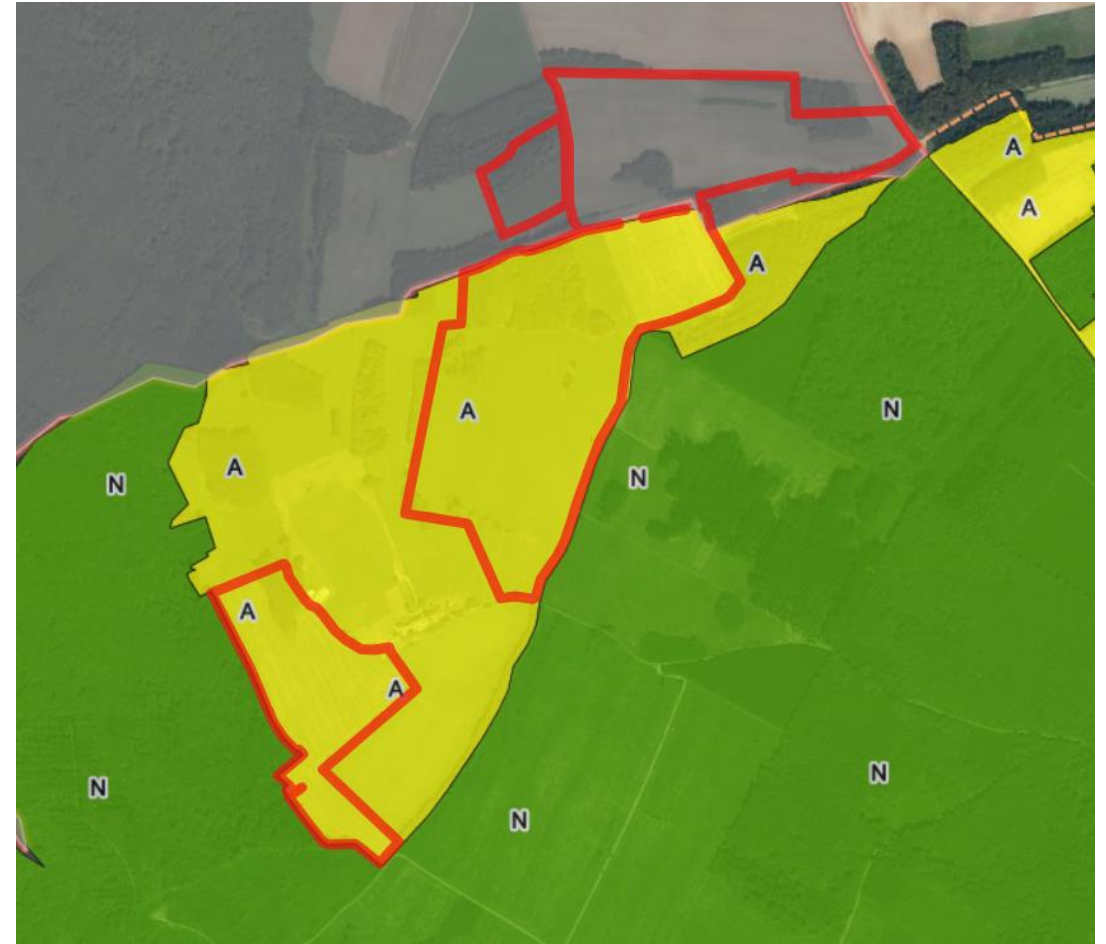
Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme

Port-sur-Saône : zonage A – agricole :

- Le règlement autorise « les installations classées ou non, nécessaires à l'agriculture ou à l'élevage sous réserve du respect des dispositions relatives aux installations classées ou au Règlement Sanitaire départemental »
- Conformément à l'article L. 111-27 du code de l'urbanisme « Sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole, les installations agrivoltaïques »
- Le projet des Arpents étant un projet agrivoltaïque alliant élevage et production d'électricité, il constitue bien une installation nécessaire à l'exploitation d'élevage autorisée en zone A du PLU de la commune

Chargey-lès-Port : RNU – Règlement National d'Urbanisme

- Conformément à l'article L. 111-4 du code de l'urbanisme, peuvent être autorisées en dehors des parties urbanisées de la commune « Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole »
- Conformément à l'article L. 111-27 du code de l'urbanisme « Sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole, les installations agrivoltaïques »
- Le projet des Arpents étant un projet agrivoltaïque, il est donc compatible avec les dispositions d'urbanisme applicables sur la zone du projet



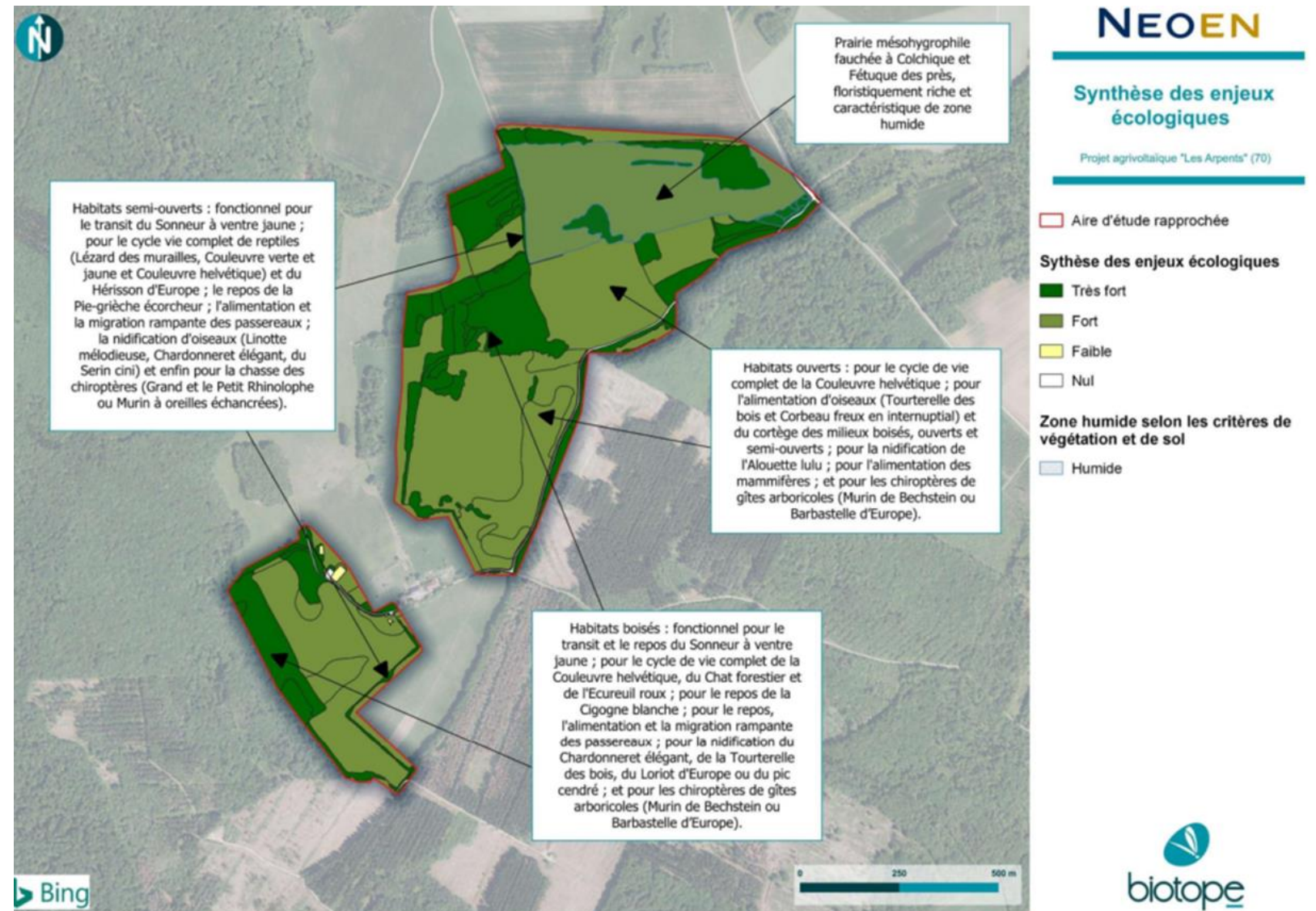
Synthèse des enjeux écologiques

➤ Zone humide

La parcelle au Nord à Chargey-lès-Port a été identifiée comme étant une zone humide : elle ne sera donc pas retenue dans le cadre du projet (surface : 13,98 ha)

➤ Zonage d'inventaire

Aucun zonage n'est présent (ZNIEFF, Natura 2000...etc.)



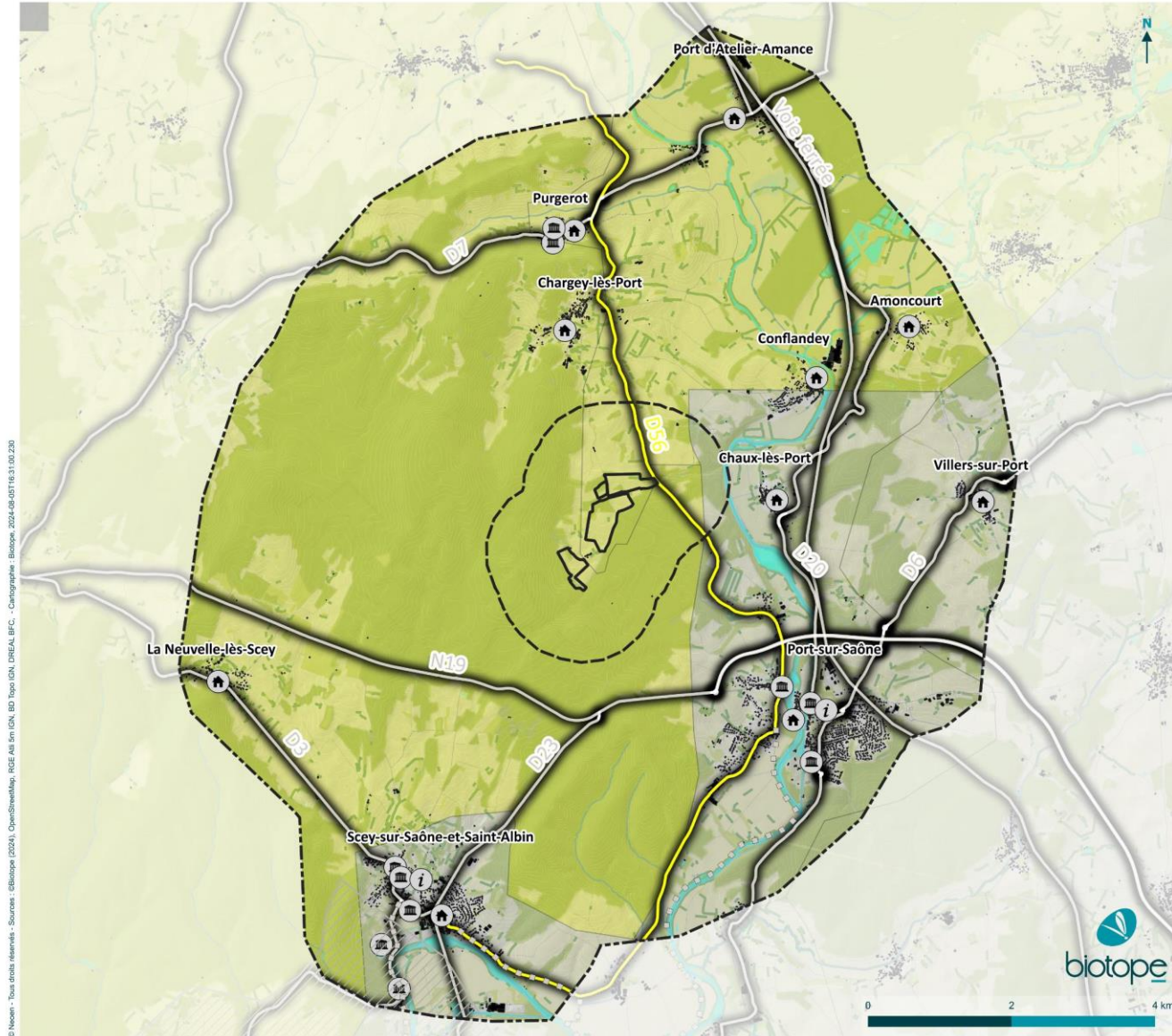
Synthèse des enjeux paysagers

Des sensibilités paysagères nulles à faibles à l'échelle de l'aire d'étude élargie

- La topographie et les boisements qui caractérisent la zone d'étude élargie constituent des masques visuels naturels

Des enjeux de covisibilité localisés au niveau du hameau des Arpents

- Une mesure d'insertion paysagère engagée : plantation de haies



NEOEN

Sensibilités paysagères à l'échelle de l'AEE

Projet agricole "Les Arpents" à Port-sur-Saône et Chargey-lès-Port (70)

Aires d'étude

- ▭ Aire d'Etude Eloignée (AEE) - 5 km élargie
- ▭ Aire d'Etude Rapprochée (AER) - 1 km
- ▭ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet

Patrimoine

- 🏠 Nulle

Lieux de vie

- 🏠 Nulle

Tourisme

- 📍 Ville touristique - Nulle
- 🌊 Rives de Saône - Nulle
- 🌄 Paysage remarquable de la vallée de la Saône - Nulle

Transport

- 🛣️ Nulle
- 🛣️ Faible

Unités paysagères

- 🌿 La Basse Vallée de la Saône - Nulle
- 🌿 Le Pays d'Amance - Faible
- 🌿 Le Plateau Calcaire de l'Ouest - Faible
- 🌿 Les Plateaux calcaires centraux - Nulle

Hydrographie

- 🌊 Cours d'eau
- 🌊 Surface hydrographique

An aerial photograph of a solar farm. The solar panels are arranged in long, parallel rows that curve across a green, grassy field. The panels are dark and reflective, showing some glare. The rows are separated by narrow paths of grass. The overall scene is a mix of green and grey, with the solar panels dominating the upper and lower portions of the frame.

Le projet agrivoltaïque des Arpents

L'implantation du projet traduit la prise en compte des enjeux environnementaux et de la coactivité agricole



19 MWc

Puissance installée



23 GWh/an

Equivalent-conso. 9 160 habitants



Structures trackers
orientation Est-Ouest

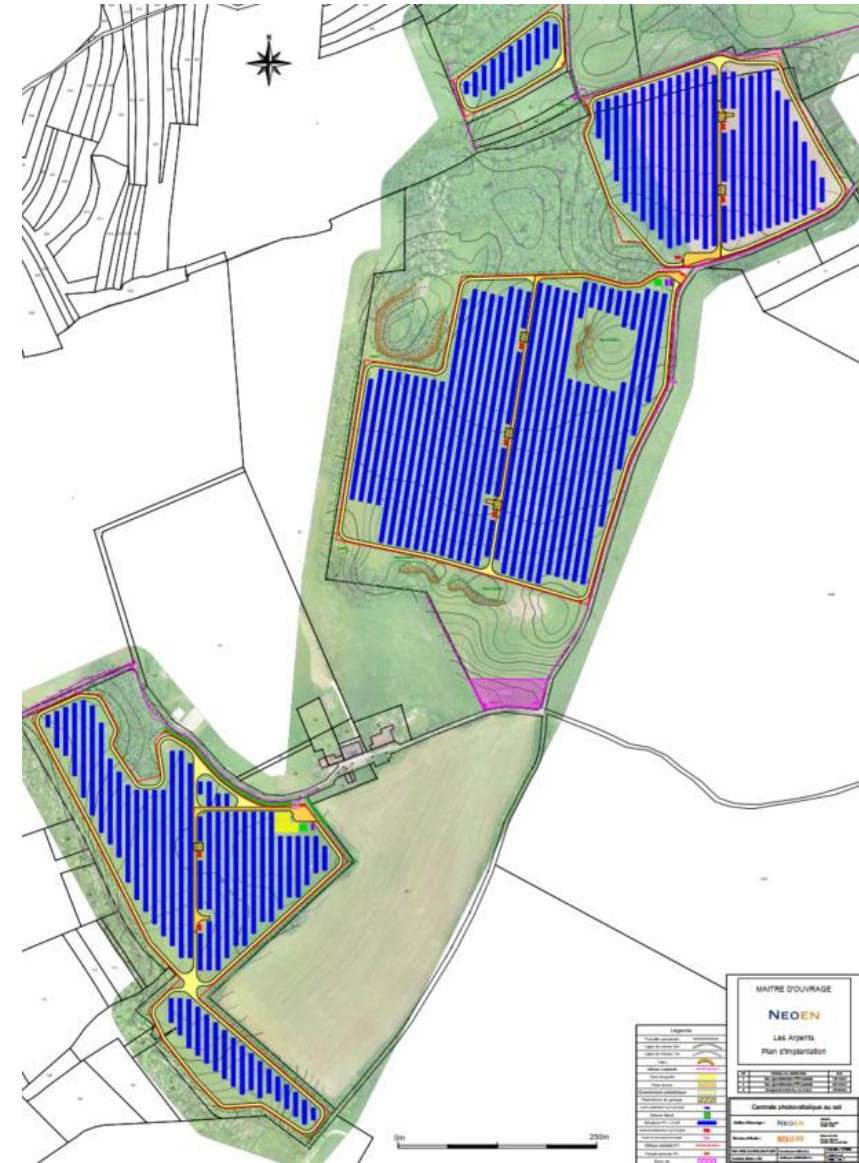


28 hectares
clôturés



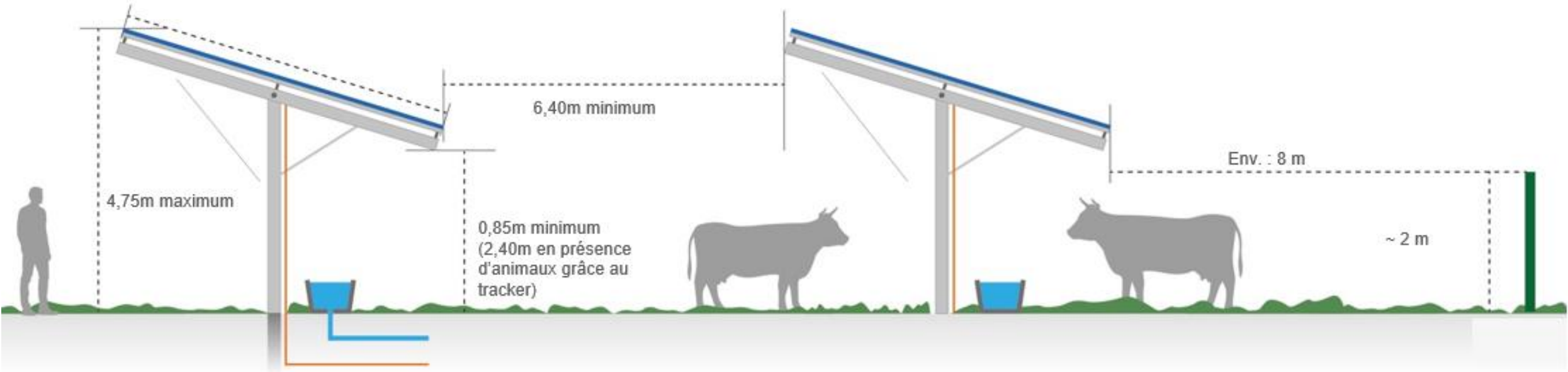
17 M€

Coût estimatif du projet



Conception d'un projet agrivoltaïque appliqué à la filière bovine

Les parcs agrivoltaïques sont adaptés aux besoins de l'activité agricole bovine



Contribue à l'amélioration du bien-être animal conformément à l'article L. 314-113 du décret du 8/04/2024

- ✓ *Amélioration du confort thermique des animaux, démontrable par l'observation d'une diminution des températures dans les espaces accessibles aux animaux à l'abri des modules photovoltaïques et par l'apport de services ou de structures améliorant les conditions de vie des animaux*
- + Une densité de panneaux photovoltaïques au service de la production agricole
- + Les dimensions des installations permettent aux animaux de circuler sans se blesser
- + La ressource fourragère est optimisée, et la mécanisation est rendue possible
- + Les engins agricoles peuvent circuler aisément et se retourner

Mesures d'Évitement, Réduction et Compensation

- **Évitement** des habitats présentant le plus d'enjeux : zones humides, bosquets, lisières et bocages et boisements (avifaune)
- **Réduction des impacts sur les habitats :**
 - ✓ Espacement entre la clôture et le boisement (avifaune, papillons, corridor)
 - ✓ Zone d'implantation réduite pour conserver des habitats pour le Tourterelle des bois et le Bruant jaune
 - ✓ Conservation de tous les pieds de Robinier pour limiter leur propagation
- **Réduction en phase travaux :**
 - ✓ Adaptation du calendrier des travaux (démarrage des travaux hors période de nidification)
 - ✓ Dispositions de prévention contre les pollutions, dispositions pour éviter la dissémination des espèces exogènes envahissantes (nettoyage des engins avant et après les travaux, gestion de la terre végétale, ...)
- **Phase exploitation :**
 - ✓ Clôtures adaptées pour le passage de la petite faune
 - ✓ Prairie à faible pression de pâturage
- **Haies paysagères** en cas de visibilité

Le projet agricole

- L'étude est réalisée sur base d'entretiens avec les exploitants du projet, par le bureau d'étude agricole Agrosolutions et la Chambre d'agriculture départementale
- La majorité des parcelles concernées par le projet sont en prairies
- Sur la zone d'étude, 2 exploitations agricoles en polyculture-élevage bovin :
 - GAEC Magnin avec 2 associés (SAU : 160 ha)
 - M. Reuchet (SAU : 135 ha)
- Les parcelles du GAEC Magnin ayant été évitées (zone humide), les réflexions sur le projet agricole sont en cours. Les études agricoles règlementaires seront déposées dans le cadre du décret portant sur les installations agrivoltaïques.
- Suivi en phase exploitation du projet agricole : un institut spécialisé s'assurera notamment du suivi du bien-être animal, de quantifier la production herbagère, ...etc.

Un projet de territoire intégré dans son environnement



Panneau pédagogique

- Présentation du projet solaire et sensibilisation au développement durable



Insertion environnementale & paysagère

- Mise en place de haies paysagères, servant également de corridors de biodiversité
- Mesures en faveur de la faune et la flore



Concertation locale

- Communication tout au long de la vie du projet, visites de site
- Inauguration du parc solaire avec les élus



Des retombées économiques à différents niveaux

- En phase de développement : travail avec des entreprises locales (bureau d'étude environnemental, agricole...)
- En phase de construction : jusqu'à 30 emplois équivalent temps plein (ETP) pour une centrale de 10 hectares
- En phase d'exploitation : création de 2 ETP

Neoen s'engage fortement auprès des collectivités en proposant des mesures d'accompagnement en adéquation avec les besoins du territoire et une meilleure intégration environnementale

Un projet de territoire intégré dans son environnement

- Vue actuelle sur la zone au sud-ouest, depuis le hameau des Arpents



- Vue projetée avec haies paysagères



Scénario de raccordement



Postes source La Dance (Port-sur-Saône)

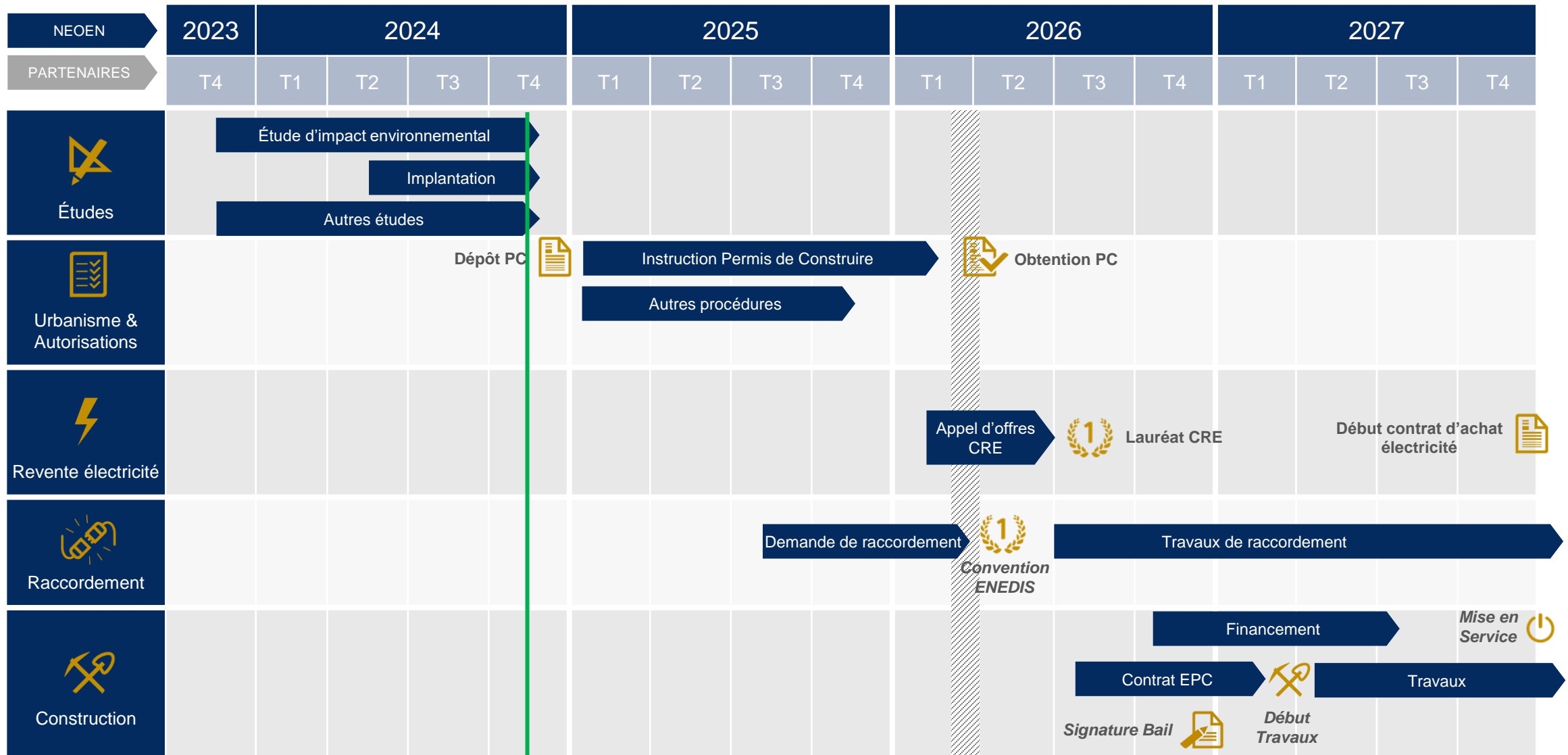
Le poste La Dance situé à 5-6 km par la route (capacité réservée aux EnR de 1 MW, capacité de transformation restante en injection de 44,1 MW)

Les opérations de raccordement seront réalisées par Enedis, Neoen en assumant le coût financier



© neoen, Google - Date : 07/11/2024 - Bastien Legendre

Calendrier prévisionnel du projet



Aujourd'hui

Période Appel d'offres CRE

A landscape photograph showing a field of solar panels in the foreground and middle ground. In the center, a flock of sheep is grazing in a grassy field. The background features a large, leafy tree on the left and rolling green hills under a clear blue sky. The text "Retombées pour le territoire" is overlaid in white in the center of the image.

Retombées pour le territoire

Bénéfices environnementaux estimés du projet

La centrale produira environ 23 GWh par an

SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE 9 160 HABITANTS

consommation moyenne annuelle, chauffage et eau chaude inclus



La centrale agrivoltaïque des Arpents participera à la production d'énergie et la réduction des émissions de CO₂ du territoire

Estimation des retombées fiscales locales

Retombées fiscales annuelles

Des retombées fiscales perçues sur toute la durée de vie du projet :

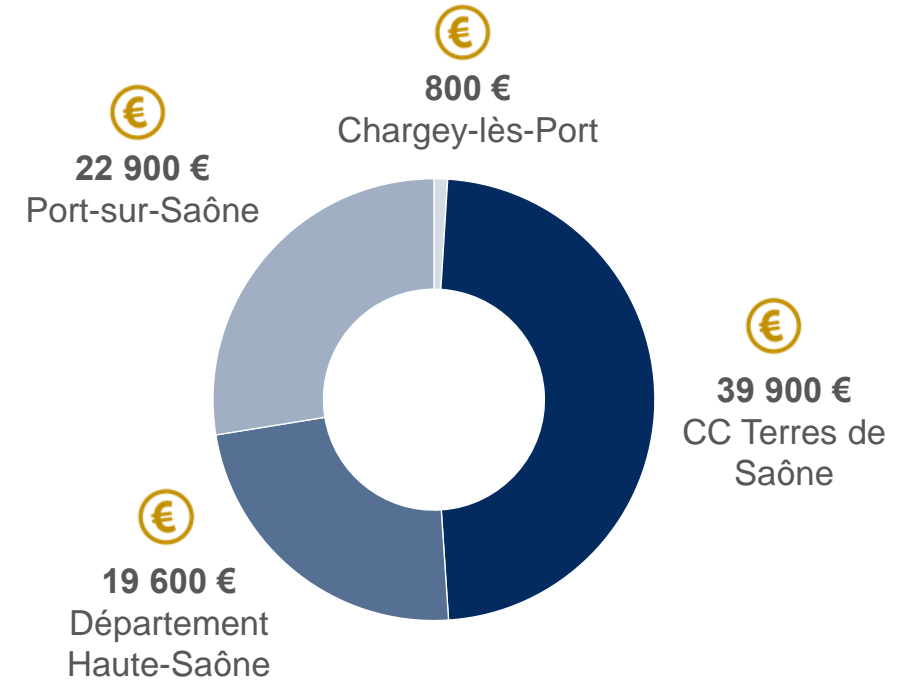
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)

Contribution Economique Territoriale (CET), décomposée en :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Total estimé à : 83 800 € annuel



Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est versée en deux fois : 12 mois puis 24 après l'obtention du Permis de construire

- A la commune de Port-sur-Saône (hypothèse : taux 2,5%) : 22 500 €
- A la commune de Chargey-lès-Port (hypothèse : taux 2,5%) : 900 €
- Au Département (hypothèse : taux 2,5%) : 23 400 €

Les estimations présentées ne sont données qu'à titre strictement informatif car elles dépendent d'hypothèses technico-économiques et ne prennent pas en compte les éventuelles évolutions de la Loi de finances et de la réglementation fiscale.

Neoen, partenaire pour un projet durable



Flexibilité et présence locale

Neoen garde la flexibilité d'une entreprise à taille humaine, au plus proche des territoires, capable de **s'ajuster à la réalité des projets, et d'être réactif** à chacune des étapes, en menant une **concertation locale** avec toutes les parties prenantes.



Expérience

Une **longue expérience en France**, une capacité à maîtriser développement, construction et exploitation. Un grand taux de succès aux appels d'offres de la CRE. Neoen saura mettre toutes ses compétences au service du succès du projet.



Modèle intégré

Développeur et exploitant, Neoen est présent sur toute la durée de vie de la centrale. Nous sommes l'**interlocuteur unique sur toute la durée de vie du projet**.



Robustesse financière

Neoen possède une robustesse financière acquise grâce à la **confiance et à la solidité de ses actionnaires**, majoritairement français **présents sur le long-terme**, prouvée par ses bons résultats depuis sa création en 2008.

Neoen, 1^{er} acteur indépendant des énergies renouvelables en France, se positionne comme partenaire pour mener à bien le développement du projet

Démarche volontaire de dialogue local



- **Une volonté de se mettre à l'écoute du territoire**
 - L'Agence Tact, mandatée pour mener une démarche d'information et de concertation à destination des élus et des habitants
 - Un diagnostic territorial effectué pour comprendre les enjeux et attentes du territoire
- **Etapas de la concertation**
 - Nécessité d'informer les habitants du projet en amont du dépôt du dossier en préfecture > Distribution d'une **lettre d'information** à l'ensemble des habitations des deux communes de Port-sur-Saône et Chargey-lès-Port courant décembre
 - Une attention particulière portée au hameau des Arpents > Distribution **d'un courrier** pour proposer aux riverains un **entretien individuel** avec Neoen
 - Le **comité de suivi** : un espace de discussion complémentaire au comité de projet pour informer les représentants des communes concernées

Contact

NEOEN



Pierre Coronel

Chef de projet

06 99 60 75 40

pierre.coronel@neoen.com

52 rue Servient, 69003 Lyon

Annexes



Depuis 2017, Neoen élabore sa démarche agrivoltaïque ovine en s'appuyant sur des partenariats

Une démarche encadrée par des professionnels de l'élevage

- Réunions mensuelles avec la FNO pour suivre l'état d'avancement de nos projets et l'actualité de la filière
- Participation aux démarches ministérielles sur la définition de l'agrivoltaïsme
- Concertation avec nos interlocuteurs FNO sur le territoire

Des documents de référence sur lesquels s'appuient Neoen

- Développement d'un cahier des charges FNO-Neoen pour le développement de projets agrivoltaïques ovins vertueux
- Élaboration du guide de bonnes pratiques de l'agrivoltaïsme appliqué à l'élevage de ruminants – IDELE

Le parc agrivoltaïque de Bioule : premier projet agrivoltaïque ovin

- Installation d'un jeune agriculteur, financement d'une bergerie, ensemencement des terrains
- En collaboration avec la FNO, l'IDELE et la CDA 82



Nos partenaires de la filière ovine



Cycle de vie d'un projet photovoltaïque

PHASE 1 DEVELOPPEMENT

3 - 4 ANS

- Accords fonciers
- Etudes et concertation locale
- Autorisations d'urbanisme et environnementales
- Convention de raccordement
- Contrat de vente d'électricité

PHASE 2 FINANCEMENT & CONSTRUCTION

18 MOIS

- Choix du constructeur
- Financement
- Construction et raccordement

PHASE 3 EXPLOITATION

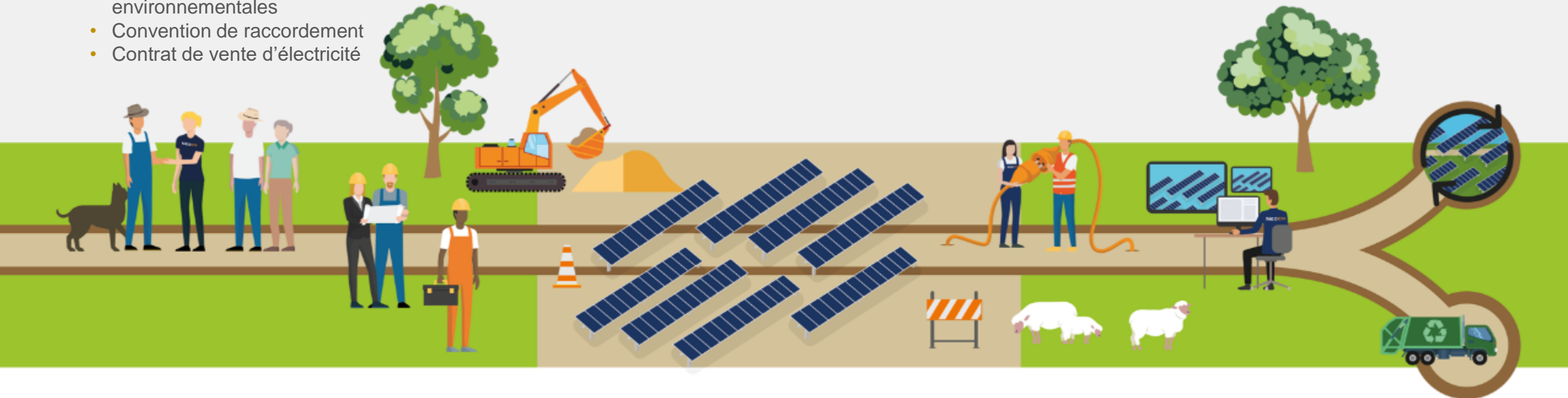
40 ANS+

- Exploitation et maintenance

PHASE 4 DEMANTELEMENT & RECYCLAGE

Fin de vie

- Démantèlement des installations
- Recyclage des panneaux



Étude de la pousse de l'herbe sous panneaux

Ces études ont été menées sur 6 parcs solaires de Neoen par le bureau d'étude Terra terre. Les résultats présentés sont ceux obtenus sur l'année 2020/2021.



Été

Augmentation de la durée de pâturage : les zones sous panneaux sont préservées des événements climatiques extrêmes. La végétation sous panneau est moins sujette au stress hydrique.



Automne

Reprise végétative suite à la fin des épisodes de sécheresse en inter-rang et en zone témoin. Sous panneau, la végétation est préservée.



Hiver

L'hiver signe l'arrêt de la croissance végétative quelle que soit les zones et parcelles considérées. Les stocks de biomasses sont plus faibles.



Printemps

La reprise végétative au début du printemps est plus rapide sous panneaux que dans l'inter-rang dû à un microclimat favorable sous panneaux (couverture thermique, absence de gelées...)



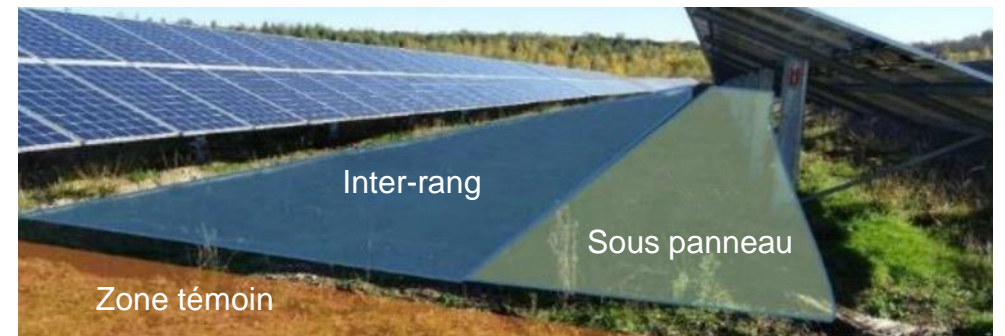
1 Zone témoin



2 Zone d'inter-rang



3 Zone sous panneaux

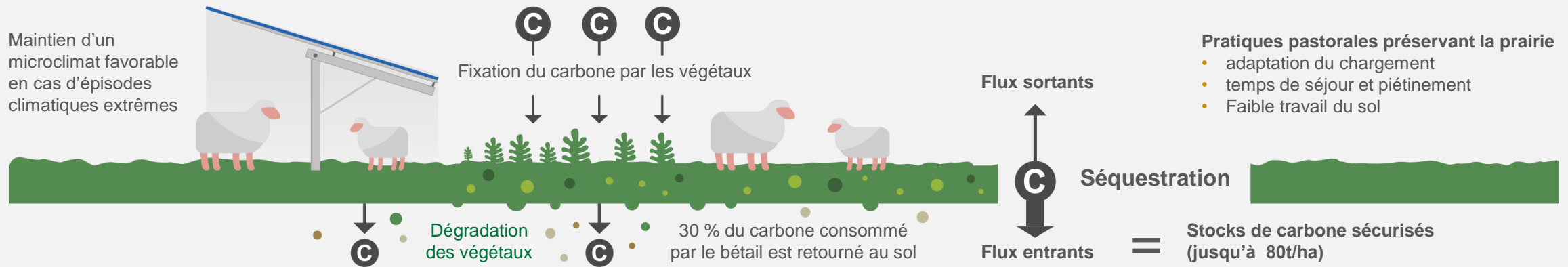


Juin 2020, centrale de Cagnac-les-Mines (81)

La pousse de l'herbe reste néanmoins influencée par les caractéristiques du sol

Le stockage carbone de Neoen par ses prairies

En **implantant** une prairie agrivoltaïsme sur **minimum 40 ans**, et en améliorant la qualité de pâturages existants, Neoen, en partenariat avec les exploitants, participe à la séquestration du carbone dans les sols.



Séquestrer du carbone dans les sols

- La **séquestration du carbone** est le processus naturel par lequel le dioxyde de carbone est capté dans l'atmosphère et conservé dans des puits de carbone.
- Les pratiques culturales peuvent altérer la capacité de stockage d'un sol et les flux annuels de carbone entre ce dernier et l'atmosphère.

Neoen encourage et met en place des pratiques vertueuses

- Sous condition d'un chargement et d'une conduite adapté, le pâturage permet de stimuler la croissance racinaire et l'enfouissement du couvert végétal par piétinement du bétail. Ces pratiques favorisent le stockage du carbone dans les sols.

Les prairies Neoen en France, ce sont :
4500 ha de prairies* = 270 000 t de carbone potentiellement stockées à 40 ans**

* Centrales construites ou en développement

**Capacité de stockage évaluée à 60 t/ha pour une prairie de qualité moyenne

Non-artificialisation des sols

- Loi climat et résilience adoptée par le Sénat en 2021 **exclut les installations photovoltaïques de la notion d'artificialisation des sols** :
 - « Un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque [ne sera pas] comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol » (Art. 194)
- La solution d'ancrage privilégiée par Neoen utilise des **pieux battus** ou vissés dans le sol à l'aide d'une batteuse.
 - **Absence d'impact** sur le sol
 - **Entièrement réversible** : démontage facile



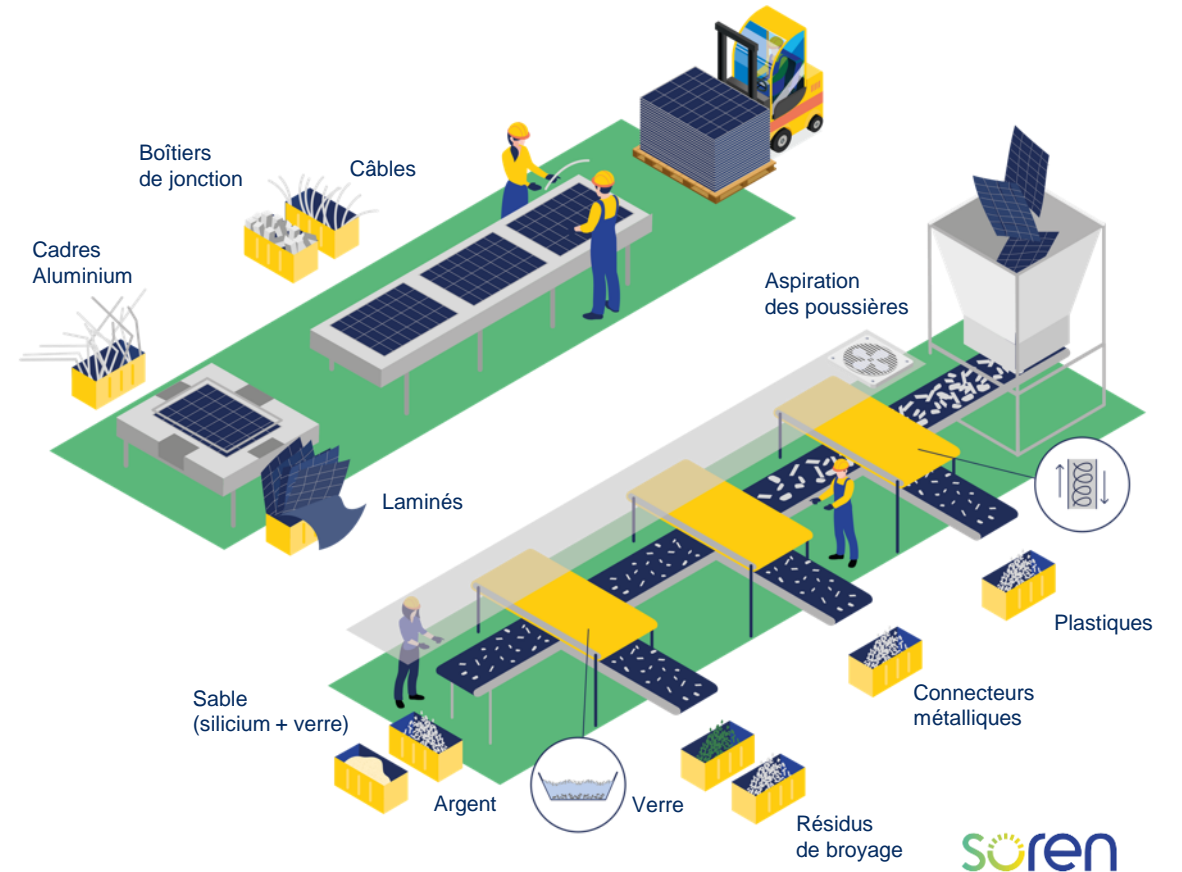
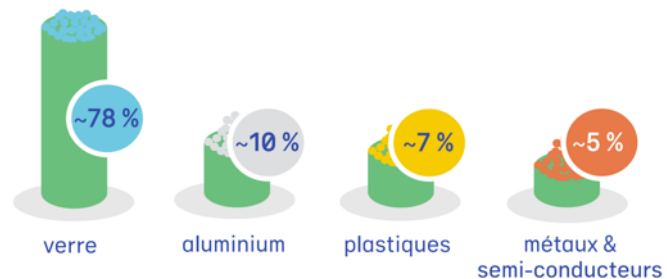
Démantèlement et recyclage

Démantèlement de la centrale

- A l'issue du bail, l'intégralité de la centrale sera démantelée
- Le terrain sera remis dans son état initial

Recyclage des panneaux

- SOREN, est un éco-organisme français agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques depuis 2014
- Recyclage des matériaux constitutifs des panneaux : revalorisation à plus de 94 % de la masse volumique



Suite au démantèlement de la centrale, le site d'implantation sera remis dans son état initial